

Motion adoptée par le Comité de Bassin Adour-Garonne du 08/12/22 Sur la sécheresse.

Proposée à l'ensemble des collèges par le collège des acteurs non économiques.

L'été 2022 de canicules et de sécheresse que nous avons connu a été un coup de semonce de plus pour notre société. Après les cris d'alarme et les rapports des scientifiques, nous sommes de plus en plus nombreux à vivre durement ces changements et à en ressentir la profondeur. Les milieux aquatiques ont bien sûr été très impactés. L'industrie et surtout l'agriculture ont aussi été durement touchés. Les problématiques de soutien d'étiage et d'eau potable ont été au coeur des préoccupations de l'été, nous concernant tous et toutes, nous rappelant chaque jour notre vulnérabilité collective, et l'urgence à agir, ensemble.

Nous, membres des divers collèges du Comité de bassin Adour-Garonne, conscients de la gravité des bouleversements en cours :

- **AFFIRMONS** notre engagement à travailler collectivement pour trouver des solutions concertées, d'avenir, en vue de préserver le patrimoine commun de la Nation que représentent l'eau et les milieux aquatiques (art. 210-1 du Code de l'Environnement) ;
- **CONFIRMONS** l'importance de réduire notre dépendance à l'eau en s'engageant de façon volontariste pour décliner sur le territoire du bassin Adour-Garonne les objectifs de sobriété fixés par les Assises de l'eau, de -10 % des prélèvements en eau d'ici 2025 et -25 % d'ici 2035 par rapport à 2019 ;
- **SOULIGNONS** la priorité à donner à la rétention naturelle de l'eau, dans un contexte où les précipitations se raréfient, à tous les niveaux des bassins versants par la restauration des milieux aquatiques et humides, en gardant le cap de la sortie des pesticides d'ici 2030 et par un ensemble de pratiques en faveur de la résilience des sols vivants ;
- **SOULIGNONS** l'importance de soutenir des systèmes socio-économiques résilients permettant de subvenir aux besoins fondamentaux de la société, en commençant par l'alimentation et l'eau potable ;
- **APPELONS** ainsi à la responsabilité individuelle et collective en commençant par une mise en cohérence des politiques Eau et Biodiversité, Agriculture, Énergie, et Usages domestiques dans les schémas, programmes et projets ;
- **DEMANDONS** pour cela à l'État et aux Régions la mobilisation de moyens conséquents, en particulier issus de la PAC, pour accompagner d'urgence le système agro-alimentaire dans une transition profonde vers l'atténuation et l'adaptation, bénéfique aux agriculteurs, aux consommateurs, à la biodiversité, vis-à-vis du changement climatique, en particulier grâce au stockage du carbone, et de l'eau, par les sols vivants ;
- **DEMANDONS** un plan d'investissement exceptionnel pour les Solutions Fondées sur la Nature (SFN), en particulier la reconquête des fonctionnalités et qualités écologiques des zones humides de tête de bassin versant, en lien avec la dynamique du Groupe Technique SFN et en concertation avec les acteurs locaux sur la base d'un panel de sites pilotes instrumentés, existants et/ou à créer, représentatif et validé par les experts. Ce plan devra se décliner de manière transversale dans les politiques de l'Agence qu'elles soient territorialisées ou sectorielles ;

- DEMANDONS à l'État de prendre les décisions qui s'imposent pour mettre fin sans délai à l'artificialisation des terres naturelles, agricoles et forestières (ENAF) ;
- DEMANDONS à l'État un plan ambitieux et efficace d'économie d'énergie et de sobriété durables afin d'alléger les besoins en eau pour la production d'énergies ;
- DEMANDONS à l'Agence de l'eau de poursuivre les travaux de réflexion dans le sens d'une politique de redevance cohérente et incitative : redevance consommation, renforcée pendant la période d'étiage, égalitaire pour tous les usagers en fonction de leur consommation effective ;
- DEMANDONS la collecte et le porter à connaissances de données fiables, publiques, pour une meilleure connaissance, et pour une gouvernance transparente, partagée et éclairée (en s'attachant notamment à un meilleur suivi des débits, de la qualité de l'eau et des nappes phréatiques, incluant une mutualisation des données, en particulier piézométriques existantes) ;
- PROPOSONS que l'État organise et cadre une généralisation et une harmonisation des « comités sécheresse » départementaux au sein du bassin, notamment en matière de composition (en associant systématiquement l'ensemble des collègues d'acteurs représentatifs dans l'esprit du Comité de Bassin), de calendrier suffisamment anticipé, de pratiques et de bilans à instaurer (autour d'indicateurs de suivi partagés) ;
- enfin, SOULIGNONS une fois encore, l'urgence politique à agir en recourant à toutes les modalités d'adaptation au dérèglement climatique et à l'atténuation de ses causes et effets.

Adoptée par 29 voix pour, et 28 voix contre en séance plénière du Comité de Bassin Adour-Garonne le 08 décembre 2022.